

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

# >>>

# ARRÊTÉ ÉLECTORAL SAJ N°2016-03

MODIFIANT L'ARRÊTÉ ÉLECTORAL SAJ N°2016-02 DU 2 FÉVRIER 2016 PORTANT ORGANISATION DE L'ÉLECTION PARTIELLE POUR LE RENOUVELLEMENT DE TROIS REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

# LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation,
- Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- Vu le décret n°2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs,
- Vu les statuts de l'université modifiés et approuvés en date du 25 novembre 2014,
- Vu les statuts de la bibliothèque universitaire approuvés en date du 13 décembre 2012,
- Vu le règlement intérieur du conseil documentaire modifié et approuvé en date du 5 février
- Vu l'arrêté du président n°2015-16 du 8 avril 2015 portant organisation d'une élection partielle pour le renouvellement de trois représentants des étudiants au conseil documentaire de la bibliothèque universitaire – scrutin du 26 mai 2015 en conseil d'administration,
- Vu l'état de carence de candidature signé du président le 26 mai 2015,
- Vu l'arrêté du président n°2016-02 du 2 février 2016 portant organisation de l'élection partielle pour le renouvellement de trois représentants des étudiants au conseil documentaire de la bibliothèque universitaire,
- Vu le changement de date du conseil d'administration, initialement prévu le 29 mars 2016, avancé au 22 mars 2016.

# ARRÊTE

## Article 1er:

L'article 1, alinéa 2 de l'arrêté susvisé du 2 février 2016 est modifié comme suit :

Le scrutin aura lieu lors du conseil d'administration du 22 mars 2016 à 14h30 en salle du conseil (3<sup>ème</sup> étage du bâtiment nord - campus Hannah Arendt site centre-ville).

## Article 2:

Les autres articles de l'arrêté du 2 février 2016 restent inchangés.

### Article 3:

Le directeur général des services de l'Université d'Avignon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES **JURIDIQUES** Campus Hannah Arendt Site centre-ville 74 rue Louis Pasteur - Case 34 84029 AVIGNON CEDEX 1 L+33 (0)4 90 16 28 43 ou 27 08 ou 29 29 cellule-juridique@univ-avignon.fr http://www.univ-avignon.fr

Fait à Avignon, le 22 février 2016

Le Président de l'Université d'Av des Pavs de Vaucluse.

